

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28071**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit Économie Gestion Mention Comptabilité Contrôle Audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Bourgogne	Président de l'Université de Franche-Comté, Recteur d'Académie Chancelier des Universités, Président de l'Université de Bourgogne

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion, 314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable, 314t Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*La production des informations financières est de plus en plus automatisée et toujours plus abondante. Leur interprétation et leur exploitation à des fins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires sont d'une complexité croissante. Les emplois visés supposent une grande autonomie de travail et des compétences techniques dans les domaines suivants : comptabilité, finance, droit des affaires, droit social, droit fiscal, informatique et management. De plus, la maîtrise de l'anglais appliqué aux affaires et une bonne culture économique sont indispensables. **Au sein de cet environnement, le titulaire du diplôme exerce les activités suivantes :***

- Activité de production de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Activité d'audit légal ou contractuel de tout ou partie des états comptables et financiers d'une structure simple ou complexe ;
- Accompagnement d'une entreprise en phase de création, développement, transformation ou transmission dans les domaines de la comptabilité, du droit et de la gestion ;
- Réalisation d'études ou de conseils dans le domaine comptable, juridique, fiscal ou social à la demande d'une entreprise ;
- Activité de contrôle de gestion au sein d'une entité ;
- Activité d'analyse et de diagnostic financier au sein d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la détermination et à la mise en œuvre de la politique financière d'une entité simple ou complexe ;
- Participation à la conception et à l'utilisation d'outils de comptabilité de gestion.

Le titulaire du diplôme est capable

- d'analyser et interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques,
- de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes,
- de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns,
- d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités,
- de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets),
- de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan),
- de négocier dans son domaine, avec les tiers (exemple : banques),
- d'assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social,
- de rechercher dans la documentation technique (par exemple, le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe,
- de communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des :

- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes
- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- chef de mission ou chef de groupe dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients, sous la responsabilité directe d'un expert-comptable ;
- collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes, sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;
- expert-comptable stagiaire ;
- responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille reflétant approximativement le niveau de complexité) ;
- responsable de la consolidation ;

- contrôleur de gestion ;
- responsable administratif et financier d'une structure moyenne ou grande ;
- responsable du service d'audit interne d'un groupe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

M1206 : Management de groupe ou de service comptable

Réglementation d'activités :

Pour poursuivre dans la voie de l'expertise comptable et obtenir le diplôme d'expert-comptable, le titulaire du diplôme devra compléter le DSCG en obtenant les deux UV non validées par équivalence. Il pourra ensuite en tant qu'expert-comptable stagiaire valider une expérience professionnelle de trois ans avant de se présenter au diplôme national d'expert-comptable.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification sur le site de Dijon : 4 semestres de formation décomposés en 5UE de 6 ECTS par semestre exception faite du semestre 4 (4 UE).

Année 1 - Semestre 1 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 1 : Gestion financière
- UE 2 : Langues et Communication
- UE 3 : Gestion comptable et fiscale
- UE 4 : Gestion juridique
- UE 5 : Gestion stratégique et opérationnelle

Année 1 - Semestre 2 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 6 : Environnement financier
- UE 7 : Contrôle de gestion et systèmes d'information
- UE 8 : Langues et langages
- UE 9 : Gestion comptable
- UE 10 : Droit et fiscalité

Année 2 - Semestre 3 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 1 : Droit des affaires
- UE 2 : Comptabilité des structures
- UE 3 : Audit des structures
- UE 4 : Management comptable et financier
- UE 5 : Environnement économique de l'entreprise

Année 2 - Semestre 4 (30 ECTS) :

- UE 6 : Droit et comptabilité des structures 2 (6 ECTS)
- UE 7 : Comptabilité et fiscalité (6 ECTS)
- UE 8 : Environnement des affaires (6 ECTS)
- UE 9 : Stage et relations professionnelles (12 ECTS)

Le stage réalisé au semestre 4 (U9) fait l'objet d'une convention. En termes d'évaluation, le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et à une soutenance orale devant un jury composé d'un enseignant de la formation et d'un représentant de l'organisme ayant accueilli le stagiaire.

Pour le reste, la certification est soumise aux règles en vigueur au sein de l'Université de Bourgogne, organisme certificateur.

Descriptif des composantes de la certification sur le site de Besançon : 4 semestres de formation décomposés en 5UE de 6 ECTS par semestre exception faite du semestre 4 (3 UE).

Année 1 - Semestre 1 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 1 - Management
- UE 2 - Langue, économie et systèmes d'information
- UE 3 - Comptabilité, fusion, consolidation
- UE 4 - Finance d'entreprise
- UE 5 - Contrôle des organisations

Année 1 - Semestre 2 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 5 - Analyse financière et finance de marché
- UE 6 - L'entreprise et le droit
- UE 7 - Fiscalité & audit
- UE 8 - Langue, économie et outils
- UE 9 - Stage

Année 2 - Semestre 3 (30 ECTS - 6 ECTS /UE):

- UE 1 - Gouvernance et audit des systèmes d'information
- UE 2 - Audit fiscal, juridique et social

- UE 3 - Spécificités de l'audit
- UE 4 - Management et contrôle de gestion
- UE 5 - Gouvernance contrôle et reporting financier

Année 2 - Semestre 4 (30 ECTS) :

- UE 6 - Compétence langue étrangère - 6 ECTS
- UE 7 - Projets - 6 ECTS
- UE 8 - Stage - 18 ECTS

Le contrôle des connaissances est constitué par des procédures de contrôle continu incluant généralement un examen final. Dans le cas du stage de fin d'études, une soutenance de stage est organisée avec remise d'un rapport. Le jury est composé d'un enseignant de la formation et d'un représentant de l'organisme ayant accueilli le stagiaire.

Il n'est pas organisé de 2e session. Les étudiants n'ayant pas validé leur semestre peuvent être autorisés à redoubler par le jury.

Dans le cas des étudiants en formation continue qui souhaitent accéder directement à la seconde année, ces derniers doivent remettre un dossier et participer à un entretien individuel.

Accès en M1 après une licence sous réserve de prérequis en comptabilité et en anglais.

Accès en M1 ou directement en M2 selon le niveau d'étude et l'expérience professionnelle du candidat.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant participé à la formation (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Dispense des épreuves 2,3,5,6 et 7 du Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté ministériel du 20 avril 2017 portant accréditation à délivrer la Mention de Master
 Numéro de l'arrêté Accréditation : 20170391

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002
 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, publié au JORF n°0027 du 1 février 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante (OFVE) de l'Université de Franche-Comté :
<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres---ofve-3-devenir-et-insertion-44-81.html>
 Site de l'Observatoire Des Etudiants (ODE) de l'Université de Bourgogne :

<http://ode.u-bourgogne.fr/>

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres---ofve-3-devenir-et-insertion-44-81.html>

Autres sources d'information :

Site de l'IAE de l'Université de Franche-Comté : <http://iae.univ-fcomte.fr/>

Site de l'IAE de l'Université de Bourgogne : <http://iae.u-bourgogne.fr/>

Site du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables www.cs.experts-comptables.org

Site de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes : www.cncc.fr

Site de l'Université de Franche-Comté <http://www.univ-fcomte.fr/>

Site de l'Université de Bourgogne <https://www.u-bourgogne.fr/>

Université de Franche-Comté

Université de Bourgogne

Lieu(x) de certification :

Université de Franche-Comté Comté, Maison de l'université, 1 rue Goudimel 25030 BESANÇON cedex

Université de Bourgogne, Maison de l'université, Esplanade Erasme, 21078 DIJON cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

· IAE Besançon - IAE de Franche-Comté 45D av. de l'Observatoire 25030 Besançon Cedex

· IAE Dijon - Ecole de Management, BP 26611, 2 Bd Gabriel, 21066 Dijon cedex

Historique de la certification :

Besançon : Master initialement créé sous la forme d'un DESS en 2000 : DESS Audit et Contrôle, devenu en 2004 Master Audit, Contrôle et Gouvernance, et en 2008 Master CCA Comptabilité Contrôle Audit.

Dijon : MSTCF créée en 1988, adossée à un DESS en 2004 devenu Master Comptabilité - Contrôle - Audit en 2005